

de technologie de l'information, évalué à 500 milliards de dollars US par an. L'ATI prévoit l'élimination progressive d'ici l'an 2000 (ou à une date ultérieure dans le cas de certains produits et de certains pays) du tarif NPF (tarif « de la nation la plus favorisée ») à l'égard d'une vaste gamme de produits de cette catégorie – ordinateurs, logiciels, matériel de télécommunications, semi-conducteurs, instruments scientifiques, etc. Les pays participants ont effectué leurs premières réductions tarifaires le 1er juillet 1997.

Grâce à l'ATI, l'accès aux marchés sera facilité, les prix des produits intermédiaires seront abaissés et les débouchés s'accroîtront. L'accord profitera grandement au secteur canadien de la technologie de l'information, qui est particulièrement vigoureux et compétitif sur les marchés mondiaux. Les exportations de ce secteur ont manifesté beaucoup de dynamisme, passant de 9,5 milliards de dollars en 1992 à environ 17 milliards en 1997.

Plusieurs des principaux partenaires commerciaux du Canada ont déjà adhéré à l'Accord sur la technologie de l'information, notamment les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Corée du Sud, Singapour, Taïpei Chinois, Hong Kong, la Suisse, l'Australie, la Malaisie, la Thaïlande et l'Inde. En 1998, le Canada s'efforcera d'élargir le cercle des adhérents pour y inclure les principales économies de l'Amérique latine.

Au moment de finaliser l'ATI, le Canada et les autres participants ont convenu de le réexaminer à une date ultérieure pour considérer la possibilité d'y ajouter certains produits. Cet examen est maintenant en cours, et des négociations se dérouleront au sein de l'OMC en 1998 dans le but de permettre la mise en place à toute modification éventuelle, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le Comité de l'ATI se penchera par ailleurs sur divers aspects des entraves non tarifaires qui préoccupent les membres de l'industrie de la technologie de l'information, notamment en ce qui concerne la réforme des règlements s'appliquant aux produits de l'industrie. À cet égard, le Comité de l'ATI procède à un examen des normes et des procédures d'évaluation de ses membres pour ce qui concerne la conformité aux règlements, et le Canada a apporté tout son appui à cette initiative. Le Canada a également soulevé le problème des permis d'importation auprès du comité et entend revenir sur cette question dans ses travaux futurs.

### **Libéralisation plus poussée des droits de douane**

Le Canada continuera d'inciter les membres de l'OMC à abaisser les tarifs douaniers au-delà des niveaux convenus dans le cadre de l'Uruguay Round, et ce, dans plusieurs secteurs qui revêtent une importance particulière pour les exportateurs canadiens. À cet égard, les priorités du Canada consistent à faire adopter par d'autres pays la règle de l'élimination réciproque (zéro-zéro) des tarifs sur le papier et les produits du papier, et à encourager l'application accélérée des engagements déjà convenus. Le Canada souhaite également que soient conclus de nouveaux accords d'élimination réciproque des tarifs sur les oléagineux, le bois, le poisson et tous les produits qui en dérivent, ainsi que sur les métaux non ferreux tels que l'aluminium. Le Canada participera en 1998 au second examen de l'accord, qui aura pour but d'y inclure des produits supplémentaires dans l'Accord pour l'élimination de droits sur des produits pharmaceutiques spécifiés. Le Canada participe aussi activement aux travaux préparatoires visant à faciliter des négociations plus générales sur les questions d'accès aux marchés, y compris les droits de douane.

À l'occasion de leur sommet annuel qui s'est tenu à Vancouver en novembre 1997, les membres de l'APEC ont convenu de poursuivre un programme de libéralisation volontaire des échanges dans 15 secteurs, dont neuf prioritaires, soit les produits chimiques, le secteur de l'énergie, les biens et services de protection de l'environnement, le poisson et les produits dérivés, les produits forestiers, les gemmes et les bijoux, les équipements et instruments médicaux, les équipements de télécommunications et les jouets. Ils ont également convenu de s'appuyer sur les initiatives prises par l'APEC dans ces secteurs pour étendre la participation à ces efforts au-delà de la région de l'Asie-Pacifique et, le cas échéant, pour les intégrer dans l'OMC. Étant donné la taille des marchés de l'APEC, l'engagement résolu pris par ses membres en faveur de la libéralisation du commerce dans ces secteurs dynamisera la poursuite de cet objectif sur la scène multilatérale au sein de l'OMC. Le Canada attache beaucoup d'importance au rôle de leader que l'APEC joue à cet égard et s'efforcera de conclure dans le cadre de l'OMC des ententes sectorielles couvrant un grand nombre des secteurs définis par l'APEC, y compris les produits et services de protection de l'environnement, le poisson et les produits dérivés, et les produits forestiers.